

RECOMMANDEZ VOSGELIS ET BÉNÉFICIEZ DE NOTRE OFFRE PARRAINAGE !



50€

de remise pour le
parrain !



50€

de remise pour le
parrainé !

BULLETIN DE PARRAINAGE

PARRAIN

PARRAINÉ

Nom / Prénom :

Nom / Prénom :

Adresse :

Adresse :

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

N° de locataire Vosgelis :

Tél :

Offre réservée aux titulaires d'un contrat de location d'un logement appartenant à Vosgelis. Est appelé «parrain» le locataire dont l'un de ses proches signera un bail avant le 31/12/2024. Sous réserve d'éligibilité du parrainé au logement social. Le proche signataire du bail ne doit pas être déjà locataire de Vosgelis. Date d'entrée dans les lieux au plus tard le 31/12/2024. Valable sur tous les logements disponibles et situés aux adresses suivantes : **Agence de Remiremont** - Quartier du Rhumont à Remiremont, Vallée de la Moselle (Rupt s/ Moselle, Ferdrupt, Ramonchamp, Le Thillot, Fresse, Saint-Maurice-sur-Moselle, Bussang), Vallée de la Moselotte (Saulxures s/ Moselotte, Thiefosse, Cornimont, La Bresse), La Vôge (La Vôge les Bains, Fontenoy le Château), Le Val d'Ajol, Rochesson, Plombières les Bains, Xertigny, Ventron. **Agence de Saint-Dié-des-Vosges** - Quartier Kellermann, Quartier Saint-Roch, et Quartier de L'Orme à Saint-Dié-des-Vosges (dans le périmètre du QPV), Senones, Moyenmoutier, Raon l'Etape (route de Chavre, rue de la Haute Chapelle), Fraize, Granges s/ Vologne, Corcieux, La Croix-Aux-Mines. **Agence d'Epinal** - Bruyères, Chatel s/ Moselle, Docelles, Laval s/ Vologne, Lepanges s/ Vologne, Rambervillers, Tendon, Uriménil, Quartier de l'Europe à Thaon-les-Vosges (avenue de l'Europe, rue Roger Erwehn, rue de la 2ème DB, rue du Noyeux, rue Raoul Follereau). **Agence de Neufchâteau** - Neufchâteau, Contrexéville, Quartier des Patureaux à Châtenois (rue de Longchamp, rue du Prieuré), Liffol-le-Grand, Grand. **Agence de Mirecourt** - Mirecourt, Lamarche, Portieux, Darney, Monthureux s/ Saône, Martigny-les-Bains.

Réduction de loyer attribué au «parrain» apparaissant sur l'avis d'échéance et payable sur le loyer suivant l'entrée du nouveau locataire dans le logement. Réduction portant sur un mois hors charges. Non échangeable, non remboursable.